

CAMP DE JOUR

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : Quand puis-je inscrire mon enfant au camp de jour estival?

R : L'inscription est annoncée via les différents outils de communication dès que la date est connue. Suivez la municipalité sur Facebook ou inscrivez-vous à l'infolettre afin de recevoir toute l'information. Il est également possible de téléphoner à la municipalité afin de vérifier.

Q : Combien coûte le camp de jour?

R : Le coût est de 50\$ par semaine par enfant, incluant le service de garde ainsi que les sorties et activités.

Q : Quand et de quelle façon doit-on procéder au paiement du camp de jour?

R : Le camp de jour doit avoir été payé en entier avant le début du camp de jour de votre enfant. De plus, le solde de l'année précédente doit avoir été payé en entier si applicable.

Le paiement peut être fait :

- en argent comptant ou par chèque, en personne, par la poste ou via la chute à lettre au bureau municipal
- par chèque via la poste à l'adresse 162, rue Desjardins, Mandeville (Québec)
Casier postal 60, J0K 1L0

Les chèques doivent être faits au nom de la Municipalité de Mandeville.

Q : Quelles sont les heures de services offerts pour le camp de jour?

R : Le camp est ouvert de 7h30 à 17h30, incluant le service de garde



CAMP DE JOUR

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : Est-ce qu'il y aura une séance d'informations ou une rencontre pour les parents avant le camp de jour?

R : Oui. Un courriel sera acheminé avant le début du camp, vérifiez les communications de la municipalité lorsque la date sera connue. Lors de cette rencontre (virtuelle), toute l'équipe du camp vous sera présentée et nous répondrons à toutes vos questions. Vous pouvez idéalement faire parvenir vos questions ou commentaires d'ici la rencontre prévue à l'adresse courriel suivante : dem@mandeville.ca

Dès le jour 1 du camp, vous devez vous adresser à la directrice du camp de jour via l'adresse courriel suivante : latornade@mandeville.ca

Q : Qu'est-ce que mon enfant doit apporter?

R : Votre enfant doit avoir tous les jours :

- 1 bouteille d'eau
- 2 collations santé, non allergènes
- 1 repas complet froid
- Crème solaire
- Chasse moustiques
- Serviette de plage
- maillot de bain
- 1 chapeau ou une casquette
- des vêtements de rechange

*aucun objet personnel ne peut être apporté au camp de jour

Attention : si votre enfant n'a pas ce qu'il faut, vous devrez venir lui apporter ce qu'il manque ou venir chercher votre enfant et le ramener à la maison.



CAMP DE JOUR

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : Quelles sont les procédures à respecter en lien avec la Covid?

R : Nous sommes présentement en attente des informations à propos des mesures pour le camp de jour 2022. Ce document sera ajusté lorsque les informations seront disponibles.

Q : À qui je dois m'adresser si j'ai un message particulier à faire à l'équipe au sujet de mon enfant ou si je dois rejoindre le camp de jour durant les heures d'ouverture pour une urgence?

R : Dans un souci d'efficacité, nous privilégions la communication par courriel à l'adresse suivante : loisirs@mandeville.ca. Si cela est impossible pour vous, composez le numéro général de la municipalité et composez le 0. La réceptionniste sera en mesure de transmettre votre message à la personne indiquée dans les plus brefs délais.

Q : Mon enfant prend des médicaments durant l'année scolaire, doit-il les prendre aussi pour le camp de jour?

R : Il est d'autant plus important que votre enfant poursuive sa prise de médication, car, tout comme à l'école, l'enfant doit être en mesure de respecter un fonctionnement en groupe et. De plus, il est essentiel pour sa sécurité et la sécurité des autres enfants que la médication soit poursuivie. La prise de médication doit être faite à la maison, avant d'arriver au camp de jour.

Q : Je ne suis pas disponible pour venir chercher mon enfant au camp de jour en cas de nécessité. Que dois-je faire dans ce cas?

R : Vous devez impérativement mandater quelqu'un qui sera disponible en tout temps pour venir chercher votre enfant en votre nom et avisez la direction.